

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTE A DISTANCE
DU 17 JUIN 2020
COMPTE RENDU SUCCINCT**

Etaient présents : Claude ALIBERT, Sylvie AYOT, Christelle BALTRONS, Yvon BEAUMONT, Christine BEDEL, Christian BOUDES, Denis BROUGNOUNESQUE, Didier CADAUX, Jean-Louis CALVET, Esther CHUREAU, Jacques COMMAYRAS, Arnaud CURVELIER, Daniel DIAZ, Michel DURAND, Gilbert FAUCHER, Richard FAYET, Christian FORIR, Nathalie FORT, Emmanuelle GAZEL, Céline GUIBERT, Philippe LEPETIT, Jean LEYMARIE, Martine MABILDE, Alain NAYRAC, Julie PINTRE-GALIERE, Patricia PITOT, Philippe RAMONDENC, Hélène RIVIERE, Christophe SAINT-PIERRE, Thierry SOLIER, Danièle VERGONNIER.

Etaient absents excusés : Claude ASSIER, Pascale BARAILLE, Annie BLANCHET, Didier CARRIERE, Claude CONDOMINES, Paul DUMOUSSEAU, Miguel GARCIA, Laaziza HELLI, Bérénice LACAN, Dominique MAURY, Karine ORCEL, Elodie PLATET, Bernard SOULIE.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Claude ASSIER à Christophe SAINT-PIERRE
- Annie BLANCHET à Alain NAYRAC
- Dominique MAURY à Jacques COMMAYRAS
- Karine ORCEL à Daniel DIAZ
- Elodie PLATET à Christophe SAINT-PIERRE
- Bernard SOULIE à Richard FAYET

Secrétaire de séance : Madame Patricia PITOT.

Avant de commencer la séance, Gérard PRETRE félicite les nouveaux Maires élus et leur souhaite bon courage pour leur mandat.

Il évoque également l'épisode cévenol qui s'est passé vendredi dernier et qui a touché un certain nombre de communes de la vallée de la Communauté. Il précise que pour aider les communes sinistrées, la Communauté activera un fonds de solidarité communautaire qui a été institué après les inondations de 2014.

Par ailleurs, il indique que la délibération n° 3 bis concernant le principe d'adhésion de la Communauté au projet de SCIC Résilience, a été ajoutée à l'ordre du jour et demande à l'assemblée son accord sur cet ajout.

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, se prononce favorablement sur l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.*

Les comptes-rendus des conseils des 29 avril 2020 et 2 juin 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Décision n° 2020 04 D 001 du 30 avril 2020 : Convention d'adhésion aux services de l'Hôtel d'Entreprises avec « Confluence Parapente » représentée par Monsieur Ludovic ROUSTANT – renouvellement – n° 2020 CONV 042.

Article 1 : Une nouvelle convention n°2020 CONV 042 sera passée pour l'hébergement de l'entreprise « CONFLUENCE PARAPENTE », dont le gérant est Monsieur Ludovic ROUSTAN, dans le cadre du dispositif Hôtel d'Entreprises de la Maison des Entreprises.

Article 2 : Cette convention précisera les engagements des deux parties ainsi que les modalités de mise à disposition auprès de l'entreprise de l'atelier référencé lot 1B-7 d'une surface de 60 m², situé au 1^{er} étage de l'Aile B de la Maison des Entreprises.

Cette mise à disposition sera consentie moyennant une redevance mensuelle hors taxe de 212.98 € (Barème n° 1).

Article 3 : La convention sera conclue pour une durée de 12 mois, à compter du 15 mai 2020 soit jusqu'au 14 mai 2021. A son échéance, son renouvellement sera conditionné à l'avancement du projet de modernisation de la Maison des Entreprises.

Décision n° 2020 04 D 002 du 11 mai 2020 : *Marché n° S 24/2019L00 - Accompagnement individuel et collectif du Comité de Direction de la Communauté de Communes Millau Grands Causses - Modification de marché n° 1.*

Article 1 : Il sera passé une modification n° 1 du marché n° S 24/2019L00 - Accompagnement individuel et collectif du Comité de Direction de la Communauté de Communes Millau Grands Causses - avec la SCOP CAP SERVICES (TRANSITION TERRITORIALE) afin de prolonger la durée du marché de 2 mois et demi (soit jusqu'au 15 juin 2020) permettant ainsi d'intégrer de nouvelles séances de coaching nécessaires pour certains agents pour atteindre les objectifs assignés par la direction.

Ces prestations complémentaires s'élèvent à 1 560 € HT soit 1 872 € TTC.

Article 2 : Le montant du marché évolue comme suit :

Montant du marché initial : 24 970 € HT

Montant de la modification n°1 : 1 560 € HT

Nouveau montant du marché : 26 530 € HT

% d'écart introduit par la modification sur la totalité du marché : 6,25 %

Article 3 : Les autres clauses du contrat initial non modifiées demeurent applicables.

Décision n° 2020 04 D 003 du 14 mai 2020 : *Consultation pour l'acquisition et la pose de webcams touristiques pour la destination Millau Grands Causses – Attribution du marché n° F04 2020 L00.*

Article 1 : Il sera passé un contrat n° F04 2020 L00 relatif à l'acquisition et la pose de webcams touristiques pour la destination Millau Grands Causses, avec la Société **ALTAMENDI** - 12 rue Ampère, A207, 38000 GRENOBLE pour un montant de **11 451 € HT** (offre de base) **soit 13 741,2 € TTC** (TVA à 20 %).

Article 2 : Ce contrat sera conclu à compter de sa date de notification prescrivant le démarrage des prestations avec un délai de livraison 12 semaines maximum à compter de la fin de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie Covid-19.

Ce contrat est établi en application de la réglementation des marchés publics et du CCAG Fournitures Courantes et Services en vigueur.

Décision n° 2020 04 D 004 du 25 mai 2020 : *Convention de mise à disposition d'un local du Service « Collecte des Déchets » à la SCIC PING PONG COWORK – Convention n° 2020 CONV 043.*

Article 1 : Une convention n° 2020 CONV 043 sera passée avec la SCIC PING PONG COWORK, représentée par son gérant, Monsieur Denis CABIRON, pour la mise à disposition d'un local de stockage situé au rez-de chaussée de la Maison des Entreprises de Millau Grands Causses – Aile B.

Article 2 : Cette convention précisera les engagements des deux parties ainsi que les modalités de mise à disposition auprès de la SCIC du local dédié au stockage et à la distribution des sacs poubelles du Service « Collecte des Déchets » de la Communauté de communes, local d'une surface approximative de 80 m².

Article 3 : La convention sera consentie à titre gracieux, précaire, révocable et temporaire pour une durée de 8 mois, à compter de sa signature, à raison d'un jour et demi par semaine, du mardi 15 h au mercredi 18 h.

A son échéance, elle ne pourra pas être renouvelée.

Décision n° 2020 04 D 005 du 28 mai 2020 : Mission de suivi environnemental du site du Centre d'Enfouissement Technique du Roubelier (12100 Millau) – Attribution du marché n° S 06/2020 L00.

Article 1 : Il sera passé un contrat n° S 06/2020 L00 relatif à une mission de suivi environnemental du site du Centre d'Enfouissement Technique du Roubelier (12100 Millau), avec la Société **ANTEA FRANCE SAS – ANTEA GROUP** - Parc Napollon - 400, avenue du Passe-temps – 13676 Aubagne cedex, pour un montant total de 14 440 € HT soit 17 328 € TTC (solution de base : 14 240 € HT + PSE* retenue : 200 € HT).

**Prestation supplémentaire éventuelle : Réalisation à chaque campagne de mesure d'un relevé topographique en (x,y,z) des 10 barres de fer qui seront installées par la communauté sur la loupe de glissement.*

Article 2 : Ce contrat sera conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa notification. Il est renouvelable une fois, par reconduction expresse, au moins un mois avant la date anniversaire sans que la durée ne puisse excéder 2 ans.
Ce contrat est établi en application de la réglementation des marchés publics et du CCAG Prestations Intellectuelles en vigueur.

Décision n° 2020 04 D 006 du 4 juin 2020 : Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Article 1 : La Communauté de Communes de Millau Grands Causses contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées une ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :

- Plafond : 1 000 000,00€
 - Durée : 12 mois
 - Taux : Variable sur Euribor 3 mois instantané flooré + une marge de 0,59 % (soit un taux de 0,59 % au jour de la proposition).
 - Périodicité du paiement des intérêts : Mensuel
 - Frais de dossier : 0,20 % de l'enveloppe réservée
- Le capital sera remboursable au plus tard à la fin du contrat.

Article 2 : la présente décision annule et remplace la décision n° N° 2019 06 D 008.

Décision n° 2020 04 D 007 du 4 juin 2020 : Marché n° PI 11/2017L00 - Rénovation du centre aquatique et création d'une salle d'escalade artificielle : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) technique, juridique et financière pour l'assistance à la passation d'un marché global de performance avec dialogue compétitif et l'assistance à la passation d'un contrat de DSP pour l'exploitation commerciale de l'équipement - Modification de marché n° 1.

Article 1 : Il sera passé une modification n°1 du marché n° PI 11/2017L00 ayant pour objet « Rénovation du centre aquatique et création d'une salle d'escalade artificielle : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) technique, juridique et financière » avec le groupement SAS ISC Ingénierie Sportive et Culturelle (mandataire)/IPK Conseil/TAJ Avocats/BEHI, afin de prendre en compte les évolutions du projet au regard des mises au point proposées par les clubs, la gestion de délai du fait de la crise sanitaire Covid 19, l'analyse des évolutions des plans, l'examen des pièces du permis de construire.

Ce qui représente :

- 2 jours supplémentaires à 900 € HT pour SAS ISC, soit un sous-total de 1 800 € HT,
- 2 jours supplémentaires à 1 050 € HT pour TAJ Avocats, soit un sous-total de 2 100 € HT,
- 2 jours supplémentaires à 700 € HT pour BÉHI, soit un sous-total de 1 400 € HT.

Ces nouvelles prestations s'élèvent donc à 5 300 € HT soit 6 360 € TTC. Le % d'écart introduit par la modification sur la totalité du marché est de 3,35%.

Article 2 : Le montant du marché évolue comme suit :

Montant du marché initial : 158 225 € HT
Montant de la modification n°1 : 5 300 € HT
Nouveau montant du marché : 163 525 € HT

Article 3 : Les autres clauses du contrat initial non modifiées demeurent applicables.

Décision n° 2020 04 D 008 du 4 juin 2020 : Avenant n° 1 (2020 AV 047) à la convention du 6 juin 2020 avec l'association « Jardin du Chayran » pour le développement de la filière maraîchage biologique.

Article 1 : La convention de mise à disposition des terrains situés sur la commune de Millau et cadastrés section CL n° 67-68-69-70, pour une superficie totale de 8386 m² sera prolongée jusqu'au 31 décembre 2020.

Il convient de préciser que cette convention deviendra caduque dès lors qu'une nouvelle convention d'occupation de longue durée sera établie sur ces mêmes terrains.

Les autres termes de la convention du 6 juin 2005 restent inchangés.

Article 2 : Cette convention autorisera l'association « Jardins du Chayran » à utiliser ces terres afin de développer le maraîchage biologique.

🔗 **DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

1. Crise Covid-19 : poursuite du plan exceptionnel de soutien aux entreprises du territoire : plan d'actions phase 2.

Rapporteur : Daniel DIAZ

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis du Bureau :*

1 - approuve le principe d'un plan exceptionnel « post covid » pour une seconde phase,

2 - approuve le montant de l'enveloppe affectée au financement de ce plan d'action, soit 245 000 €,

3 - autorise son Président ou son représentant à entreprendre toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision.

2. Crise COVID 19 : projet d'adhésion au dispositif régional L'OCCAL en soutien des entreprises du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité.

Rapporteur : Daniel DIAZ

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis du Bureau :*

1 - approuve le principe d'adhésion au dispositif régional : fonds L'OCCAL qui vise à favoriser le redémarrage de l'économie et notamment du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité,

2 - approuve la participation à ce fonds à hauteur de 60 000 €,

3 - approuve la signature de la convention de partenariat afférente,

4 - autorise son Président ou son représentant à entreprendre toute démarche relative à la mise en œuvre de cette décision et à signer tous les documents administratifs y afférents.

3. Projet d'agence immobilière commerciale et solidaire : constitution de la société (SCIC), apport au capital.

Rapporteur : Christophe SAINT-PIERRE

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents moins 3 abstentions : Claude ALIBERT, Michel DURAND et Emmanuelle GAZEL, conformément à l'avis du Bureau :*

1 - approuve le principe de mise en place d'une agence immobilière commerciale et solidaire sous la forme d'une SCIC,

2 - approuve la participation au capital de la Communauté de communes à hauteur de 8 500 €,

3 - autorise son Président ou son représentant à entreprendre toute démarche relative à la mise en œuvre de cette décision et à signer tous les documents administratifs y afférents.

3bis. Projet de SCIC Résilience : principe d'adhésion de la Communauté.

Rapporteur : Daniel DIAZ

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents moins 7 abstentions : Christelle BALTRONS, Christine BEDEL, Denis BROUGNOUNESQUE, Arnaud*

CURVELIER, Alain NAYRAC, Philippe RAMONDENC et Danièle VERGONNIER, conformément à l'avis du Bureau :

- 1 - approuve le principe d'adhésion à la SCIC SAS Résilience dans l'attente des modalités de participation au capital ou aux comptes courants d'associés,
- 2 - autorise son Président ou son représentant à entreprendre toute démarche relative à la mise en œuvre de cette décision et à signer tous les documents administratifs y afférents.

🔗 **FINANCES**

4. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019/ affectation du résultat.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents (Gérard PRETRE quitte la salle au moment du vote), moins 3 abstentions : Claude ALIBERT, Michel DURAND et Emmanuelle GAZEL, conformément à l'avis du Bureau, approuve le compte administratif 2019 et le compte de gestion du trésorier principal qui sont parfaitement conformes ainsi que l'affectation des résultats de fonctionnement.

5. Décision modificative n° 3.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents moins 3 abstentions : Claude ALIBERT, Michel DURAND et Emmanuelle GAZEL, 1236951 conformément à l'avis du Bureau, approuve le projet de décision modificative n° 03/2020.

6. Crise COVID-19 - achats groupés de Kits sanitaires : principe de refacturation aux communes.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis du Bureau, autorise son Président à refacturer aux communes le prix net d'acquisition de ces kits sanitaires, en tenant compte de la prise en charge de 50 % du coût par l'Etat.

🔗 **PERSONNEL**

7. Crise COVID-19 : attribution d'une prime exceptionnelle au personnel du service de la collecte.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis du Bureau, décide :

- 1 - d'instaurer une prime exceptionnelle selon les modalités suivantes :
 - montant plafonné à 1 000 € proratisé en fonction du nombre de jours travaillés par l'agent, exonéré d'impôt sur le revenu, de cotisations et de contributions sociales,
 - versement intégral sur la paye du mois de juin 2020,
- 2 - d'autoriser le Président à fixer par arrêté individuel le montant de cette prime versée aux agents concernés dans le respect des dispositions en vigueur,
- 3 - que ces dispositions pourront évoluer au regard de la réglementation en vigueur.

🔗 **ADMINISTRATION GENERALE**

8. Complexe sportif : demande de subventions dans le cadre des appels à projet de l'Agence Nationale du Sport et modification du plan de financement prévisionnel.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis du Bureau :

1 - autorise son Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport et à engager toutes les démarches en découlant,

2 - approuve le plan de financement prévisionnel modifié de l'opération, ci-dessous :

Dépenses : 21 130 000 € HT

Recettes :

- ETAT (DETR/DSIL)	1 600 000 €
- Région	2 900 000 €
- Département	2 900 000 €
- Ville de Millau	4 800 000 €
- Agence Nationale du Sport	
* plan d'aisance aquatique	500 000 €
* équipements structurants	1 000 000 €
- Autofinancement/Emprunt	7 430 000 €
	21 130 000 €

9. Prestation de services en assurances pour les risques statutaires – appel d'offres ouvert : signature et exécution des marchés.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis du Bureau :

1 - autorise son Président à signer et à exécuter le marché avec le groupement d'assurance GROUPAMA D'OC et CIGAC, résultant de la consultation lancée sous la forme d'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert) en application des articles L2124-2 et R2124-2 du code de la commande publique, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres, à signer les pièces y afférent sans qu'il soit nécessaire d'en délibérer spécifiquement, avenants éventuels au contrats compris,

2 - autorise son Président ou son représentant à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à cette opération.

10. Bilan des acquisitions et des cessions 2019.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ Le Conseil de la Communauté, conformément à l'avis du Bureau, **prend acte** du bilan présentant les acquisitions et cessions réalisées en 2019.

🔗 AMENAGEMENT - VOIRIE

11. RD 547 en traverse de Compeyre : convention de groupement de commandes avec le SIVOM et dévolution des travaux.

Rapporteur : Hubert GRANIER

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis du Bureau :

1 - approuve le principe de l'opération dont les travaux seraient décomposés en plusieurs phases correspondant à des secteurs géographiques :

- phases 1A et 1B qui feront l'objet d'un premier marché de travaux commun pour un montant estimatif de 570 000 € HT,
- phase 2, décalée dans le temps de 1 ou 2 ans, et qui fera l'objet d'un deuxième marché de travaux commun pour un montant estimatif de 400 000 € HT,

2 - approuve le principe de recourir à un groupement de commandes avec la Commune de Compeyre et le SIVOM Tarn et Lumensonnesque conformément aux articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique pour l'opération d'aménagement de la RD 547 en traverse de Compeyre et opération Cœur de Village,

3 - autorise son Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que l'ensemble des actes administratifs s'y rattachant et à en exécuter les termes,

4 - autorise son Président à lancer la procédure de consultation des entreprises pour le marché de travaux d'aménagement de la RD 547 en traverse de Compeyre et opération

Cœur de Village puis à signer et exécuter les marchés en résultant et à procéder aux formalités nécessaires afférentes.

🏠 **HABITAT**

12. Amélioration de l'habitat : lancement de la consultation pour l'animation du dispositif d'OPAH et d'OPAH-RU 2020-2025.

Rapporteur : Alain NAYRAC

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis favorable du Bureau :*

1 - approuve le principe de l'animation des dispositifs OPAH et OPAH-RU pour la période 2020-2025 ;

2 - autorise son Président à lancer la procédure de consultation relative à cette opération ;

3 - autorise le Président à signer et à exécuter le marché résultant de la consultation lancée avec l'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres ainsi que toute pièce afférente à cette opération sans qu'il soit nécessaire d'en délibérer spécifiquement, dont les avenants éventuels au contrat ;

4 - autorise son Président ou son représentant à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à cette opération et consultation.

🚗 **TRANSPORTS**

13. Transports scolaires 2020 : signature et exécution des accords-cadres de prestations de services passés en appel d'offres ouvert – 5 lots.

Rapporteur : Alain NAYRAC

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis favorable du Bureau :*

1 - décide la mise en œuvre des services de transports scolaires tels que décrits ci-dessous :

Lot n° 1 : MGC402F (secondaires et primaires)

** Pourcayras - La Baraque de Saint-Germain - Les Vals - Saint-Germain (correspondance circuit autocar M407P vers collèges et lycées de Millau) ;*

** Saint-Germain - La Baraque de Saint-Germain - Les Vals - Millau (écoles primaires).*

Lot n° 2 : MGC421A (secondaires et primaires)

** Vézouillac - Verrières (correspondance circuit autocar MGC02 vers collèges et lycées de Millau) ;*

** Paulhe – Compeyre - Aguessac (écoles primaires).*

Lot n° 3 : MGC428A (secondaires et primaires)

** Fontaneilles - Rivière-sur-Tarn (correspondance circuit autocar MGC02 vers collèges et lycées de Millau).*

** Trebans - le Bourg - Boyne - Rivière-sur-Tarn (école primaire).*

Lot n° 4 : MGC409B (primaires)

** Le Mas Nau (Les Clapassières du Larzac) – Montredon –La Blaquièrre – RD 809 vers Millau (écoles primaires).*

Lot n° 5 : MGC120A (secondaires et primaires)

** Les Aumières Hautes - Millau (lycées, collèges) ;*

** Les Aumières Hautes - Millau (écoles primaires).*

2 - autorise le Président à signer et à exécuter les accords-cadres résultant de la consultation lancée avec les entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres ainsi que toutes pièces afférentes à cette opération sans qu'il soit nécessaire d'en délibérer spécifiquement notamment les avenants éventuels aux contrats ;

3 - autorise son Président ou son représentant à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à cette opération.

14. Transports scolaires : nouveaux tarifs 2020-2021 des cartes scolaires.

Rapporteur : Alain NAYRAC

➤ Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis favorable du Bureau :

1 - approuve les modifications des tarifs des cartes d'abonnements scolaires 2020-2021 comme suit :

Abonnement annuel scolaire	Tarifs Communauté de communes (cf. délibération du 4 juillet 2018)	Modification proposée des tarifs 2020-2021 (selon nouveaux tarifs Région)	Nombre d'abonnements scolaires 2019-2020
<i>Elèves demi-pensionnaires ayant droit</i>			
1 ^{er} enfant	90 €	45 €	295
2 ^e enfant	90 €	45 €	82
3 ^e enfant	50 €	45 €	10
4 ^e enfant et plus	0 €	0 €	1
<i>Elèves internes ayant droit</i>			
1 ^{er} enfant et plus	90 €	0 €	0
<i>Elèves non ayant droit</i>			
Participation annuelle par élève	444 €	444 €	0
<i>Total abonnements :</i>			388

2 - autorise son Président à procéder aux formalités nécessaires et à signer toutes les pièces afférentes pour l'exécution de la présente délibération.

15. Transports urbains : avenant n° 3 au contrat de concession 2017-2023 pour modification des tarifs.

Rapporteur : Alain NAYRAC

➤ Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis favorable du Bureau :

1 - approuve ces nouvelles modifications de tarifs du réseau urbain MIO et les conditions financières induites sur le contrat de concession de 2017-2023 et ses précédents avenants, selon le tableau ci-après :

Abonnements annuel scolaire (nombre de scolaires estimés sur l'engagement de recettes initial)	Tarifs contrat après avenant n°1 de juillet 2018	Modification proposée des tarifs (selon nouveaux tarifs Région 2020)
1 ^{er} enfant (193 élèves)	90 €	45 €
2 ^{ème} enfant (35 élèves)	90 €	45 €
3 ^{ème} enfant (5 élèves)	50 €	45 €
4 ^{ème} enfant et suivants	gratuit	gratuit

2 - autorise son Président à la passation et à la signature d'un avenant n° 3 au contrat avec le délégataire selon les conditions définies ci-dessus et à procéder aux formalités nécessaires.

16. Transports urbains : rapport d'activités 2019 du délégataire du réseau Mio.

Rapporteur : Alain NAYRAC

➤ Le Conseil de la Communauté **prend acte** du rapport d'activités annuel 2019 du délégataire qui a été présenté aux membres du Bureau de la Communauté.

♻️ **DECHETS**

17. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'exercice 2019.

Rapporteur : Alain NAYRAC

➤ *Le Conseil de la Communauté **prend acte** du rapport 2019 sur la qualité du service public d'élimination des déchets qui a été présenté aux membres du Bureau de la Communauté.*

La séance est levée à 21 heures.

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé qu'il est possible d'obtenir auprès des Mairies des Communes membres ou des Services de la Communauté, la communication du compte-rendu détaillé et des pièces annexes de la séance du Conseil de la Communauté du 2 juin 2020.

Fait à Millau, le 23 juin 2020

Le Président
Gérard PRETRE

